

SOIRÉE D'INFORMATION
Dossier de la
pointe à Langevin



DOLBEAU
MISTASSINI
LA CHALEUR DU NORD DU LAC



1

Mot du maire



2

Historique

2016

Problématique mise en évidence à la suite d'un premier décrochement de talus localisé

2017

Nouveaux décrochements, signalé en mars 2017 au même endroit

2018

- Démolition d'une première propriété
- WSP confirme la nature complexe du processus d'érosion.
- Établissement du premier périmètre de sécurité
- Premiers avis techniques du gouvernement

2019

- Nouveaux avis techniques du gouvernement
- Correction d'office par nos évaluateurs indépendants et décision du tribunal administratif du Québec pour diminuer la valeur des propriétés

2020

- Démolition du 242, rue de la Pointe (résidence secondaire)
- Nouvel avis techniques du gouvernement

2022

- Avis technique avec réévaluation complète de la situation par le gouvernement du Québec
- Maintien du périmètre de sécurité
- Nouveau rôle d'évaluation

3

Historique (suite)

2023

- Prise de mesures par la Ville et transmission au gouvernement pour analyse
- Prise d'imagerie, données LiDAR et bathymétriques par le gouvernement du Québec

2024

- Prise de mesures par la Ville et transmission au gouvernement pour analyse
- Avis technique du gouvernement du Québec
- Recommandations de suivis annuels
- Les suivis LiDAR et bathymétriques seront acquis au besoin et au maximum aux 5 ans

2025

- Prise de mesures par la Ville et transmission au gouvernement pour analyse
- Avis technique du gouvernement du Québec
- Érosion constatée à l'intérieur du périmètre de sécurité, mais le puits d'eau potable du 240, rue de la Pointe se trouve menacé
- Nouveau rôle d'évaluation

2026

- Prise de mesures par la Ville et transmission au gouvernement pour analyse.
- En attente des nouveaux avis techniques du gouvernement du Québec
- Démolition à venir du 240, rue de la Pointe.

4

Rôle et responsabilités de la Ville de Dolbeau-Mistassini

- Prise et transmission deux fois par année 4 mesures établies avec le gouvernement du Québec pour production des avis techniques;
- Établissement du périmètre de sécurité en collaboration avec la Direction régionale de la sécurité civile valident la conformité du périmètre de sécurité.
- Notes importantes:
- La Ville ne dispose pas de l'expertise géotechnique pour évaluer le phénomène et les risques
- Les avis techniques du ministère constatent un ralentissement dans la progression du phénomène, mais invitent à la vigilance compte tenu de l'imprévisibilité du phénomène et des risques hydrométéorologiques.

5

Autres actions de la Ville au-delà de son rôle de base

- Appui aux propriétaires du 242, rue de la Pointe pour rassembler le financement nécessaire en vue de la remise en état du terrain puisqu'il s'agit d'une résidence secondaire non admissible aux programmes du Gouvernement du Québec.
- Facilitateur et appui moral aux propriétaires du 240, rue de la Pointe pour leur démarche de déménagement.
- Dialogue constant avec la Ligue des propriétaires de Vauvert concernant les suivis du dossier d'érosion.

6

Information concernant les évaluations municipales

- Évaluations réalisées par un évaluateur indépendant
- En 2019, application d'un principe de dévaluation progressive des résidences
- Contestations par certains propriétaires au tribunal administratif du Québec
- Ajustement à la hausse avec le marché : 4,04 M\$ en 2025
- Le principe de dévaluation de 2019 ne reflète plus la réalité du marché
- En 2025, 8 propriétaires ont obtenu une correction après contestation

Période de questions

MERCI !

